Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20260618-DELIB42_2026-DE

COMMUNE DE LA VICOMTE-SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 18 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERTHELOT Vincent, LEBOUDEC Christine, HARDY Adriane, LEON-COUSIN Caroline, FRERE François, HACQUIN Jean-Pierre, GOUEDART Jordan, BECQUET Michel, FEBVRE Océane, ANÉLARD Patrick, CHAUVIN Sonia, Madame Gwénaelle LE BOUCHER, Cyriane PENHOAT, Vincent PIEPLU

Secrétaire de séance : Madame Océane FEBVRE

Date de convocation : le vendredi 12 juin 2026

DÉLIBÉRATION N° 42/2026 – Mise à disposition d'un agent auprès du SIVOM Le Rocher des 3 communes

Monsieur Le Maire expose que la commune de La Vicomté-sur-Rance met à disposition un agent auprès du SIVOM Le Rocher des 3 Communes pour assurer des missions de gestion comptable et de gestion des ressources humaines.

Cette mise à disposition est organisée dans le cadre d'une convention précisant :

- Les missions confiées ;
- Le temps de travail (3 heures par semaine) ;
- Les modalités de remboursement par le SIVOM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à disposition de l'agent communal auprès du SIVOM ;
- **APPROUVE** les termes de la convention ;
- **AUTORISE** Le Maire à signer ladite convention ;
- **DIT** que le remboursement sera perçu conformément aux dispositions prévues.

FAIT ET DELIBERE A LA VICOMTE/RANCE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Océane FEBVRE

LE MAIRE,
Alain BROMBIN

MAIRIE de LA VICOMTE-SUR-RANCE 22690 CÔTES D'ARMOR